



Demande de préjudice auprès du plein contentieux

Par **paul33_old**, le **01/09/2007** à **16:57**

Fonctionnaire à la fonction publique hospitalière, le 11/05/06 mon directeur m' a annoncé oralement que je ne serais plus sur mon poste et de laisser les clés. Choquée par cette décision, je suis tombée en dépression en arrêt de maladie du 12//05/07 au 31/08/2007. Déséquilibrée, je n'ai pas réfléchi j'ai demandé à la date du 16//06:07une disponibilité pour convenances personnelles qui a été acceptée car je lui avait tendue la perche. Bien sûr il y avait des problèmes au sein du service, mais il ne m'a pas donné le choix de me défendre. Par les dires de mon collègue, dès le 21/05/07 une personne titulaire a été recrutée par mutation sur mon poste. Ma collègue m' a aussi dit qu'il a été dit qu'il m'avait proposé un poste. Chose qui est totalement inexacte car je n'ai jamais eu de proposition officiel pour un nouveau poste et ni les motifs pour lesquels j'ai été évincée de mon poste. Avec le recul étant mieux je n'aurai pas dû prendre un congé de maladie mais mon état ne me permettait pas de me rendre à mon travail. A ce jour je suis suivie par un thérapeute. Ma disponibilité a été une fuite une souffrance devant la manière dont j'ai été traitée tout à été fait à mon insu. je voudrais savoir si je peux demander par écrit à mon directeur en sachant que ma dispo est acceptée au 01/09/07. les motifs qui lui ont poussés à m'éjecter de mon poste, car j'aimerais faire appel au juge en plein contentieux avec les réponses qu'il pourrait me fournir. Est-il en droit de me répondre ? Je pourrais obtenir des témoignages d'autres collègues s'ils ne changent pas d'avis et peut-être obtenir réparation du préjudice subi. mère de 2 enfants j'ai perdu ma situation professionnelle car je me suis laissée piégée je n'ai pas pris conseil auprès de professionnel. Pensez-vous que je peux amener mon affaire en justice ai-je suffisamment d'argument ? Dans le cas contraire puis-je faire annuler ma disponibilité par le fait que j'étais en maladie quand je l'ai demandé et que je n'ai pas suffisamment apprécié les conséquences sur mon avenir professionnel.rnAvait - t'il le droit de jeter aussi brutalement sans motifs officiels sans me préparer? j'ajoute aussi que nerveusement mes conditions de travail étaient

très difficile, je n'ai jamais eu son appui et pas de supérieur hiérarchique. En août un attaché d'administration a été recruté dans ce service, chose étant nécessaire et moi j'ai été lésé, remercié comme un rien de rien. merci de me dire ce que je peux faire. les délais nécessaires